

LA MAISON DES DROITS

La Maison des Droits regroupe en un seul lieu des professionnel.le.s pour vous informer, vous accompagner, vous aider à mettre en route vos démarches et vous orienter vers les solutions adaptées à votre situation.

La Maison des Droits est une structure de la Direction des Solidarités -Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fontenay-sous-Bois.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES - MAISON DES DROITS

📍 17 rue Jean Macé

☎ 01 79 84 55 55 ✉ maisondesdroits@fontenay-sous-bois.fr

🕒 Horaires d'ouverture

Lundi, Mercredi, Jeudi 9h - 12h et 13h30 - 17h

Mardi 9h - 12h (Fermé l'après-midi)

Vendredi 13h30 - 17h (Fermé le matin)

Important : Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, se présenter au moins 15 minutes avant la fermeture (soit avant 11h45 le matin et avant 16h45 l'après-midi).

DANS QUEL CAS VENIR À LA MAISON DES DROITS ?

Vous avez une question juridique

La Maison des Droits est labellisée « point-justice » par le Ministère de la Justice. Ici vous pouvez rencontrer gratuitement des professionnel.les du droit pour vous informer.

- ⇒ **Permanences juridiques dans les différents domaines du droit**
Famille, travail, consommation, logement, droit des étrangers, mesures de protection (tutelle/curatelle).
- ⇒ **Résolution de litiges**
Médiation familiale et conciliateur de justice.
- ⇒ **Défense des usager.e.s**
Déléguée du Défenseur des Droits (litiges avec les administrations).
- ⇒ **Soutien dans vos démarches**
Accompagnement administratif, aide aux démarches et permanence d'écrivain public pour vos courriers officiels.



Rencontrer un intervenant.e social.e spécialisé.e

À la Maison des Droits, vous pouvez rencontrer des intervenant.es sociaux.ales spécialisé.es.
Attention, cela ne remplace pas votre suivi social habituel.

Différentes permanences vous sont proposées selon votre situation :

- ⇒ **Permanences Sociales de Proximité du CCAS**
Pour rencontrer une travailleuse sociale pour une évaluation de votre situation si vous n'avez pas de référent social (**01 49 74 75 57**)
- ⇒ **Violences Conjugales**
Pour faire le point sur votre situation et vous soutenir dans vos démarches (**01 49 74 75 62** (ou 06 45 49 43 22 par SMS).
- ⇒ **Prévention des Expulsions Locatives**
Pour les locataires en difficulté sans enfants mineurs (parc privé ou social) (**01 79 84 54 75**).
- ⇒ **Allocataires du RSA**
Uniquement sur orientation du Conseil Départemental (pas de prise de rdv directe).
- ⇒ **Point Conseil Budget**
Conseil en gestion budgétaire, accompagnement surendettement (association Nouvelles Voies) (**RDV à l'accueil**).
- ⇒ **Dossiers administratifs complexes**
Accompagnement dans les démarches (association Nouvelles Voies) (**RDV à l'accueil**).
- ⇒ **Permanence du service social de CRAMIF** (Assurance Maladie)
En cas de difficulté sociale liée à un problème de santé (**01 36 46**).
- ⇒ **Permanence du service social de la CAF**
Accompagnement des allocataires avec enfants lors d'accidents de vie (**01 32 30**).

QUI SONT LES INTERLOCUTEURS PRINCIPAUX POUR MON SUIVI SOCIAL ?

La Maison des Droits intervient en complémentarité des deux lieux centraux qui sont à votre disposition à Fontenay-sous-Bois pour vos droits sociaux

L'Espace départemental des solidarités (EDS) :

📍 5 rue Jean-Douat

(01 56 71 47 00

✉ eds.fontenay@valdemarne.fr

⌚ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé les mardis matin)

L'Accueil du Service Accès aux droits et Solidarité- CCAS

📍 4, esplanade Louis-Bayeurte

(01 49 74 75 57 ✉ ccas@fontenay-sous-bois.fr

⌚ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé les mardis après-midi et les jeudis matins)